

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept juin, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 14

- Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2011
- Affichage : 10 juin 2011
- Dépôt en Préfecture : 24 juin 2011
- Publication : 24 juin 2011

PRESENTS :

Mme Josiane BOYCE - M. Loïc LEBERT – M. Michel GUILBERT – Mme Victoria BAR-BIZET - Mme Valérie BURGARD- M. Nicolas CAUDAL – Mme Evelyne LAIGO – Mme Dominique ALOS – M. Philippe GAIN - Melle Yolande LE SOMMER.

ABSENTS EXCUSÉS :

*Mme Michèle-Paule CARO donne procuration à Mme D.ALOS
M. Louis-Charles JEAN donne pouvoir à Mme V.BAR-BIZET
Mme Véronique DUPORT donne pouvoir à Mme J.BOYCE
M. Olivier LEGANGNEUX donne pouvoir à M.M.GUILBERT*

ABSENT :

M. Gilles MOYEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne LAIGO

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente (25/03/2011) avec l'observation suivante :

Mme Valérie Burgard fait remarquer l'absence des observations du Trésorier quant à la situation financière de la commune. Par conséquent, il a été demandé au Trésorier, la transmission écrite de ses remarques pour les joindre à son analyse financière et à ce Procès Verbal (voir note ci-jointe).

Madame le Maire demande à l'assemblée de retirer le projet de délibération inscrit à l'ordre du jour N°12 pour un futur aménagement « Le Haut de Lézuis » qui sera repensé et intégré dans le nouveau PLU.

Mme Evelyne LAIGO est désignée secrétaire de séance.

➤ 12/2011 - Désignation des délégués de conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs au tableau n°5 annexé au code électoral interviendra :

le dimanche 25 septembre 2011.

Les conseillers des départements concernés sont convoqués impérativement le vendredi 17 juin 2011 afin de désigner leurs délégués et suppléants (décret n° 2011-530 du 17 mai 2011).

Mode de scrutin pour les communes de moins de 3500 habitants (art. L.288) - L'élection des délégués et celle des suppléants a lieu séparément. Le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut être complète ou incomplète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. La majorité absolue est égale à l'entier supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés (ex : pour 15 suffrages exprimés, la majorité absolue est 8) - dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection (1^{er} tour ou au second tour)
- Par le nombre de voix obtenues (d'un même tour de scrutin)
- En cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu...

Madame Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour les candidats titulaires : 4 candidats à savoir Mme J.Boyce, M.L.Lebert, M.M.Guilbert et Mme V.Bar-Bizet.

Le Conseil Municipal après avoir voté, à bulletin secret, un procès verbal a été établi comme suit :

Election des trois délégués titulaires :

- M.Guilbert Michel : 12 voix, élu ;
- Mme Boyce Josiane : 10 voix, élue ;
- M.Lebert Loïc : 10 voix, élu ;
- Mme Bar-Bizet Victoria : 7 voix, non élue.

Madame Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour les candidats suppléants : 3 candidats à savoir Mme V.Bar-Bizet, M.N.Caudal et M.P.Gain

Election des trois délégués suppléants :

- Mme Bar-Bizet Victoria : 12 voix, élue suppléante ;
- M. Caudal Nicolas : 10 voix, élu suppléant ;
- M. Gain Philippe : 10 voix, élu suppléant.

Les membres élus, délégués et suppléants ont déclaré accepter leur mandat.

➤ **13/2011 - Modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes**

Vu les articles L 5211-17 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes,
Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du 17 février 2011 relative au schéma directeur Très Haut Débit et au transfert de la compétence aménagement numérique ;

Exposé :

Les modifications suivantes peuvent être apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération :

C. Compétentes facultatives

Compétences générales :

Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit.

La mise en œuvre de la compétence serait effective au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes,*
- *d'autoriser Mme le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité approuve les termes proposés de la délibération.

SDEM - Mission de contrôle technique et financier.

Suite à l'appel téléphonique du SDEM du 20 juin 2011 qui signale qu'il s'agit d'une erreur de transmission aux communes, la délibération citée en objet a été retirée.

➤ **14/2011 - Dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des cours d'eau bassins versants de l'est du Golfe (S.I.A.H.)**

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des cours d'eau des bassins versants de l'Est du Golfe (S.I.A.H.) a été créé en 1986. Il a pour objet « l'aménagement hydraulique des cours d'eau des bassins versants de l'Est du Golfe du Morbihan ». Il regroupe 10 communes : Ambon, Berric, Lauzach, La Trinité-Surzur, Le Hézo, Noyal, Saint-Armel, Sulniac, Surzur, Theix.

Jusqu'en 2007, le Conseil Général accordait une subvention de 50% sur l'ensemble des travaux hydrauliques financés par le Syndicat sur le territoire des communes adhérentes. C'est ainsi que près d'1 384 800 €H.T. ont été réalisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général a modifié sa politique de subvention et exige désormais une démarche coordonnée à une échelle hydraulique, par la mise en place de Contrat Entretien Restauration (C.R.E.), cofinancés par l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux après la réalisation d'études préalables. Les subventions du Conseil Général sont de 20% sur les études, 25% pour les travaux d'entretien et 30% pour les travaux de restauration. Sinon, les communes peuvent bénéficier de subvention au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC), pour l'entretien des voiries communales : curage des fossés, point à temps ...

Toutes les communes adhérentes du S.I.A.H. sont également membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM), notamment compétent en matière d'eau et qui vient de mettre en œuvre un Contrat Restauration Entretien sur la rivière de Pénerf. La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise notamment au développement et à la simplification de l'intercommunalité, ce qui remet en cause la pérennité du S.I.A.H.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 07 décembre 2010, le Comité syndical du S.I.A.H. a émis un avis favorable à la dissolution du S.I.A.H. En application de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat peut être dissous par le consentement de tous les Conseils Municipaux intéressés. L'arrêté de dissolution détermine, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-25-1 et sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé.

Lors de sa séance du 21 avril 2011, le Comité syndical du S.I.A.H. a approuvé la répartition suivante du résultat excédentaire de 8 963,49 € du compte administratif 2010 entre les communes adhérentes, en fonction du montant total des travaux engagés par chaque commune, de la 1^{ère} à la 21^{ème} tranche incluse :

Commune	Total 1 ^{ère} - 21 ^{ème} tranche	Pourcentage de fonctionnement	Calcul reversement excédent aux communes
Ambon	177 686,98 €	12,83%	1 150,02 €
Berric	178 121,48 €	12,86%	1 152,70 €
La Trinité Surzur	129 588,31 €	9,36%	838,98 €
Lauzach	123 645,54 €	8,93%	800,44 €
Le Hézo	104 683,85 €	7,56%	677,64 €
Noyal	93 539,65 €	6,75%	605,04 €
Saint-Armel	64 437,13 €	4,65%	416,80 €
Sulniac	92 844,99 €	6,71%	601,45 €
Surzur	254 893,52 €	18,41%	1 650,18 €
Theix	165 358,12 €	11,94%	1 070,24 €
TOTAL =	1 384 799,57 €	100,00%	8 963,49 €

Il vous est proposé de:

1. émettre un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des cours d'eau des bassins versants de l'Est du Golfe (S.I.A.H.) ;
2. approuver la répartition suivante du résultat excédentaire de 8 963,49 € entre les communes adhérentes :

Commune	Total 1 ^{ère} - 21 ^{ème} tranche	Pourcentage de fonctionnement	Calcul reversement excédent aux communes
Ambon	177 686,98 €	12,83%	1 150,02 €
Berric	178 121,48 €	12,86%	1 152,70 €
La Trinité Surzur	129 588,31 €	9,36%	838,98 €
Lauzach	123 645,54 €	8,93%	800,44 €
Le Hézo	104 683,85 €	7,56%	677,64 €
Noyal	93 539,65 €	6,75%	605,04 €
Saint-Armel	64 437,13 €	4,65%	416,80 €
Sulniac	92 844,99 €	6,71%	601,45 €
Surzur	254 893,52 €	18,41%	1 650,18 €
Theix	165 358,12 €	11,94%	1 070,24 €
TOTAL =	1 384 799,57 €	100,00%	8 963,49 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide

- d'émettre un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des cours d'eau des bassins versants de l'Est du Golfe (S.I.A.H.) ;
- d'approuver la répartition ci-dessus énoncée du résultat excédentaire de 8 963,49 € entre les communes adhérentes (soit 677,64 € pour le Hézo).
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

➤ **2011/15 - Édition de Plans et Guides de la Commune – Protocole d'accord**

Monsieur Michel GUILBERT présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la société MEDIA PLUS COMMUNICATION pour l'édition gratuite d'un Plan-Guide Communal touristique détaillée dans le protocole d'accord joint à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- de donner son accord pour la proposition de la Société Média Plus Communication
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce protocole d'accord.

➤ **2011/16 - PARTICIPATION au CENTRE de RESSOURCES en MATERIEL SPORTIF**
2010

Il est exposé au Conseil Municipal par Mme BAR-BIZET Victoria le principe du fonctionnement du centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive créé et géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire placée sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie du Morbihan.

La mise à disposition de ces kits de matériels sportifs permet à chaque école du département de pratiquer des activités EPS variées dans de bonnes conditions (pendant une période de 6 semaines).

C'est pourquoi, une participation à hauteur de 0,15 €par habitant est demandée au titre de l'année 2010 soit :

$$694 \text{ habitants} \times 0,15 \text{ €} = 104,10 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide

- d'accorder le versement d'une subvention de 104,10 €(0,15€par habitant) à l'Association l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS)
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

➤ **2011/17 - Participation aux frais de mise à disposition du radar pédagogique**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Loïc LEBERT - la prise en charge d'une participation unique aux frais de mise à disposition du radar pédagogique - pendant 2 semaines par an - qui s'établit au prorata de la population soit :

$$4\,956,22 \text{ €} \times 7,40 \% = 366,76 \text{ €} \text{ pour la commune de LE HEZO.}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité avec 1 abstention (N.Caudal)

Décide :

- d'accepter le montant de participation unique de 366,76 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

➤ **2011/18 - Lotissement du « Clos Stivell » vente du dernier lot n° 4**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'au cours de la séance du 4 juillet 2008, une délibération a été prise fixant le prix de vente de chaque lot et précisant le résultat du programme d'investigation relatif à l'étude de sol.

Vu l'avis du service des domaines et considérant, après négociation, que l'offre d'un acquéreur potentiel de ce lot est de 90 000 € au lieu de 92 960 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- d'accepter la vente du lot n°4 pour un montant forfaitaire de 90 000 € au lieu de 92 960 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

➤ **2011/19 - Schéma Directeur des Eaux Pluviales – Attribution du Marché**

Par délibération du 16/02/2011, le Conseil Municipal a décidé le lancement de la procédure de réalisation d'un schéma Directeur des Eaux Pluviales et d'établir le zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et a autorisé le Maire à passer tout contrat ou convention de prestation nécessaire à cette élaboration.

Une procédure de publicité et de mise en concurrence a donc été mise en oeuvre en vue de sélectionner le bureau d'étude qui sera chargé de cette mission.

Suite à l'appel à concurrence dans le cadre d'une Procédure Adaptée, la Commune du Hézo a reçu 10 offres pour cette étude. L'analyse préparatoire des offres a été effectuée par les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes et présentée au Bureau Municipal du 6/06/2011.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir le bureau d'Etude suivant :

– HYDRATEC - 4 avenue Charles Tillon – 35000 RENNES (offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Attribue le marché de réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales et pour un montant de 16 860 € HT pour la tranche ferme + un montant de 2100 € HT pour la tranche conditionnelle soit un total de 18 960 € HT.
- Sollicite une subvention complémentaire pour un montant de 3 960 € HT (correspondant au montant du marché cité ci-dessus) de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour la réalisation de cette étude.
- Sollicite une subvention auprès du Département au taux 20 % et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au taux de 50 %
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour la signature du Marché et accomplir toutes les formalités relatives à la réalisation de cette opération.

➤ **2011 / 20 - Cantine scolaire - résultat de la consultation « fourniture des repas »**

Lors des précédentes séances du Conseil Municipal, il a été décidé de consulter des prestataires professionnels et la cuisine centrale de la commune de Theix pour la fourniture des repas.

Par conséquent, dans le cadre d'une procédure simplifiée en application du décret n° 2008 - 1334 du 17 décembre 2008 du code des marchés publics, un appel à candidature a été lancé pour la fourniture et livraison des repas composés de 5 éléments au restaurant scolaire de Le Hézo.

Deux options ont été rajoutées dans le cahier des charges :

- Un service hebdomadaire de fruits ou légumes biologiques
- Un service hebdomadaire de laitage bio.

L'examen des offres s'est porté, essentiellement, sur la qualité des repas et le respect de la politique nutritionnelle exigée par des textes de lois (provenance des denrées etc), les conditions tarifaires, la quantité, la variation des menus, les mesures d'hygiène, l'accompagnement diététique, l'animation thématique et la proximité du fournisseur.

Après étude comparative des 3 prestataires professionnels + la Commune de Theix qui ont été interrogés :

- 1 - La Cuisine Evolutive - 35137 - Bédée
- 2- Océane de Restauration - 56000 VANNES
- 3 - Ansamble Breiz - 56200 La Chapelle Gaceline
- 4 - Cuisine Centrale de la Commune de THEIX

Après analyse des offres du bureau municipal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de conserver le même prestataire, Ansamble Breiz et d'ajouter l'option N°1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité sauf 1 voix contre (N.caudal) décide,

- de retenir la société Ansamble Breiz avec l'option N°1 - 56200 La Chapelle Gaceline.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

➤ **2011 /21 - Fixation des tarifs 2011/2012 - Cantine et garderie périscolaire**

a) Cantine scolaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des repas servis à la cantine scolaire du Hézo pour l'année 2011/2012.

Il est rappelé au Conseil Municipal que ce tarif a été maintenu depuis 4 ans (années scolaires 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010, 2010/2011) soit 3,15 €le repas.

Compte-tenu du résultat de la consultation de 4 fournisseurs de repas et du rajout de l'option N°1 (soit 1 service hebdomadaire de fruits ou légumes biologiques), il convient de réajuster le prix du repas soit : **3,20 €le repas.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité avec 1 abstention (L.Lebert) et 1 voix contre (N.Caudal) décide,

- de réajuster le prix du repas au tarif de **3,20 €le repas**
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

b) Garderie périscolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la garderie périscolaire a été maintenu depuis la rentrée 2004/2005 soit :

0,33 €le 1/4 d'heure et 1,32 €de l'heure

Qu'il a été augmenté pour la rentrée 2009/2010 de 2 centimes d'euros pour 1/4 heure et de 8 centimes d'euros pour une heure soit :

0,35 €le 1/4 d'heure et 1,40 €de l'heure

Qu'il a été maintenu pour la rentrée 2010/2011,

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le tarif pour la rentrée 2011/2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de maintenir **le ticket 1/4 d'heure à 0,35 €**
et le ticket horaire à 1,40 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES :

J. Boyce

1°) présente un document d'information relatif aux perspectives du schéma départemental de coopération intercommunale concernant le pays de Vannes : aucun rapprochement avant juin 2013.

2°) Elle fait part aux membres du conseil municipal du compte-rendu de la conférence concernant le projet pour une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco, ajoute qu'il a été proposé un projet de statut pour la création de l'association des sites mégalithiques majeurs de Carnac et ses environs avec une cotisation pour chaque commune de 1000 € Les membres du conseil municipal à l'unanimité rappellent la délibération prise en date du 16/02/2011 qui stipulait « que la commune du Hézo accepte le projet de création de cette association sous réserve que cette démarche n'engendre pas de frais financiers à la charge de la commune ».

Par conséquent, il a donc été décidé de transmettre un courrier à M. le Sous-Préfet de Lorient chargé de ce dossier, rappelant les termes de la délibération et précisant que la commune de Le Hézo ne souhaite pas adhérer à cette association à cause d'éventuelles cotisations à payer.

L.Lebert

Informe les membres du conseil municipal qu'un coiffeur (dames et messieurs) ambulant – M.Le Rétif - est installé sur le parking du covoiturage tous les jeudis et vendredis.
Il adresse ses remerciements aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de « la semaine du Golfe », s'est félicité du nombre de participants, « 456 personnes ont pris la navette » ainsi que la contribution des jeunes.

V.Bar-Bizet

Ajoute qu'elle remercie également les conseillers municipaux de leur participation ainsi que les associations, les bénévoles et les habitants de la commune qui ont contribué activement au succès de la fête « Semaine du Golfe ».

Toutefois, elle déplore que les engagements de la commune de St Armel, pour le retour du matériel, n'ont pas été respectés.

Annonce les manifestations à venir :

- Journée du patrimoine – dimanche 19 juin à 14h30 – une marche contée
- Exposition de photos aériennes en juillet.
- Le Roi Zizo – pont du Moulin après les 15, 16 et 17 juillet sous chapiteau.

E.Laigo

Annonce le concours de boules du club de football, le samedi 25 juin en nocturne.

V.Burgard

Signale le mauvais état de la table pique-nique située près de l'étang de Lézuis et demande la possibilité d'installer une poubelle.

J.Boyce conseille d'installer une table en pierre. M.Guilbert établira des devis pour l'acquisition d'une table en pierre et des poubelles.

P.Gain

Alerte l'assemblée des dégâts causés par les corneilles et souhaite l'intervention des chasseurs. Il souligne les difficultés des agriculteurs concernant la sécheresse.

N.Caudal

1°) demande ce qu'il en est du PNR ?

Réponse de L.Lebert : Aucun avancement en suspens.

J.Boyce ajoute que le dossier est transféré à la région.

2°) Est-il possible de prévoir un système de pare-soleil dans la classe de l'étage en attendant les travaux d'isolation pour limiter l'apport calorifique ?

De plus, peut-on prévoir un rideau occultant ?

L.Lebert fera des devis concernant les 2 demandes.

3°) qui s'occupe d'allumer et d'éteindre le chauffage ?

L.Lebert déclare qu'il n'y a que lui qui gère ce problème.

D.Alos

Annonce le spectacle de l'association « Hézo Loisir » du 18 juin à 20h30 à la salle de L'Estran, « Venez nombreux ».

M.Guilbert

Compte-rendu des interventions :

- remise à neuf du toboggan de l'école.
- lance un appel aux associations pour fixer 2 dates précises et fixes pour juillet afin de pouvoir répondre aux demandes des particuliers notamment pour les mariages.
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité des handicapés (3 emplacements de parking, bâtiments, bureau de l'accueil au public en mairie).
- Travaux église – paratonnerre.
- Route de Toul Pizienne : M.Guilbert adresse ses remerciements à Mme Mougel qui a pris à sa charge le curage des fossés.

La séance est levée à 00h30.

Fait à Le Hézo le 22 juin 2011

Le Maire,
J.Boyce

**La prochaine réunion du conseil Municipal
aura lieu le vendredi 16 septembre 2011 à 20h45.**